

2022 Rapport annuel

Service public fédéral
Chancellerie du Premier Ministre



Sommaire

Avant-propos.....	3	Les traductions.....	12
La Belgique fait la fête.....	4	« Partner Portal » une meilleure collaboration et plus de communication avec nos partenaires.....	13
Nouvelles mesures en matière de marchés publics.....	5	En route vers un ICT décarbonisé et moins énergivore.....	14
Protéger la Chancellerie des cyberattaques.....	6	Evaluation des collaborateurs vers une culture du feedback permanent.....	15
Une année rythmée d'événements.....	7	Le personnel du SPF Chancellerie du Premier Ministre.....	16
Zoom sur la politique de siège qu'est-ce que le CIPS ?.....	10	Le budget.....	18
Résidence Palace Centre de presse international.....	11	Les subsides.....	19
Les réunions.....	12		

Avant-propos



L'année 2022 a été marquée à la Chancellerie par un **changement au sein du comité de direction**. Après près de 40 années de carrière, la présidente a.i. du SPF Chancellerie du Premier Ministre, Françoise Audag-Dechamps, a été admise à la pension. Arlin Bagdat, directrice générale de la Communication externe, a été désignée le 13 mai 2022, par le Premier ministre, en tant que présidente du comité de direction a.i. du SPF Chancellerie du Premier Ministre.

Le personnel de la Chancellerie a cette année encore fait preuve de flexibilité et de réactivité pour s'adapter aux nouveaux défis et mener de nouveaux projets d'envergure.

Le cœur de l'été 2022 a été placé sous le signe de la **fête** avec un grand concert gratuit organisé au Cinquantenaire à l'occasion de la Fête nationale.

Mais l'année a également été empreinte de **changements géopolitiques** qui ont eu un impact sur un certain nombre d'activités : des modifications législatives en matière de marchés publics ont été réalisées, un soutien

a été apporté à la cellule stratégique du Premier ministre pour de nombreux événements liés à cette situation et à ses conséquences et enfin, la Chancellerie a pris une série de mesures concernant la sobriété énergétique.

Nous vous invitons à découvrir dans ce rapport annuel les projets majeurs qui ont été portés par les collaborateurs de la Chancellerie en 2022.

Bonne lecture,

Le Comité de direction



Nos valeurs :
flexibilité, excellence
et confiance

La Belgique fait la fête



Après deux années chamboulées par la crise sanitaire, l'édition 2022 de la Fête nationale a signé le retour à la normale et a surtout repris son sens initial : la fête ! Pour cela, la Chancellerie a organisé un grand concert gratuit le 21 juillet sur le site du Cinquantenaire à Bruxelles.

De nombreux artistes belges se sont succédé : Alice on the roof, Coely, Typh Barrow, Niels Destadsbader, Salvatore Adamo, Netsky, Henri PFR, Laura Tesoro, Charles, Ruben Block, Jérémie Makiese, Noémie Wolfs, Delta, Pommélien Thijs, Yong Yello, Mentissa, Berre, Doowy, Grace et L'or du commun.

L'arrivée sur scène de la famille royale, accompagnée du Premier ministre, de la ministre de l'Intérieur et des artistes, a constitué le moment fort du concert. Le Roi a salué le public avant que la soirée se termine en apothéose par le traditionnel feu d'artifice organisé par le Syndicat d'initiative Bruxelles Promotion, tiré depuis l'esplanade du Cinquantenaire

Le concert et le feu d'artifice étaient diffusés en direct sur les chaînes de télévision nationales : La Une, RTL-TVI, Eén, VTM et Play4.

L'événement a rencontré un énorme succès : plus de 60 000 personnes ont assisté au concert sur place et plus d'un million de téléspectateurs l'ont suivi à la télévision.

Nouvelles mesures en matière de marchés publics

La Chancellerie travaille à longueur d'année à la préparation, la coordination, l'élaboration et le suivi de la législation relative aux marchés publics. L'année 2022 a été marquée par des évolutions importantes dans ce domaine.

L'accès des PME aux marchés publics

Plusieurs actions ont été lancées, déployées ou finalisées en 2022 pour favoriser l'accès des PME aux marchés publics. Cela a permis d'introduire une méthodologie plus cohérente pour la collecte des données et le monitoring.

Des mesures plus concrètes ont été coulées pour faciliter l'accès des PME. Ces mesures concernent l'octroi d'avances, par exemple. En effet, le paiement d'une avance permet à l'adjudicataire d'augmenter ses liquidités dans l'attente du paiement de la première facture. Pour les PME, l'octroi d'une avance peut donc constituer une différence majeure.

Les conséquences de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine a entraîné la flambée du prix de certains produits. De nombreux adjudicataires ont alors rencontré des problèmes de liquidité. C'est pourquoi on a mis en place un système d'avance, permettant à l'adjudicataire de soutenir son adjudicataire.

En outre, des recommandations ont été publiées, expliquant comment, dans le cadre des marchés en cours et à venir, faire face aux récentes hausses et fluctuations des prix.

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Conseil européen a pris des sanctions à l'encontre de la Russie, y compris une sanction en matière de marchés publics. Par conséquent, il est désormais en principe interdit d'attribuer des marchés publics à des opérateurs économiques liés à la Russie ou de poursuivre leur mise en œuvre. Toutefois, dans certains cas, les autorités compétentes

peuvent accorder une dérogation. Le Premier ministre a été désigné comme autorité compétente pour prendre les décisions en la matière par arrêté royal.



Des recommandations ont été publiées, expliquant comment faire face aux fluctuations des prix dans le cadre des marchés publics.

Protéger la Chancellerie des cyberattaques

L'été 2022 a été marqué par un incident informatique. Entre le 8 et le 10 août, une activité suspecte a en effet été observée sur nos systèmes. À la suite de la détection par le CERT (Cyber Emergency Response Team), rattaché au Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB), d'une activité anormale sur certains serveurs, le deuxième niveau du plan d'urgence cybernétique national a été déclenché.

Le service ICT et les autres autorités responsables de la sécurité informatique

ont pris rapidement des mesures pour exclure tout risque ultérieur. Des investigations et une enquête judiciaire ont été lancées. Toutes les instances compétentes ont collaboré à l'analyse approfondie de l'incident et le CERT a informé les autorités gouvernementales d'éventuels problèmes de sécurité.

Cet incident a été détecté rapidement grâce à l'augmentation antérieure du niveau de sécurité. Par précaution, des mesures de sécurité supplémentaires ont

été prises, telles que la réinitialisation de tous les mots de passe des utilisateurs. Grâce à la réaction rapide des services et des mesures de sécurité existantes, l'impact de l'incident a été très limité. Il a occasionné quelques désagréments aux utilisateurs qui ont été informés en temps réel de l'évolution, via des communications par e-mails ou des séances d'informations virtuelles.



La cybersécurité en 2022

L'incident du mois d'août n'a pas été le déclencheur du renforcement de nos politiques de cybersécurité. De nombreuses évolutions étaient déjà prévues en 2022 dans ce domaine :

- mise en place de l'authentification forte multi-facteurs pour accéder à l'espace de travail et aux applications, que ce soit au bureau ou en situation de mobilité

- renforcement des contrôles de sécurité sur les postes clients, devenu crucial à l'heure de la généralisation du télétravail et des accès distants
- renforcement du contrôle des réseaux de données en mouvement, notamment le contrôle de conformité des flux de réseaux extérieurs vers nos applications
- sensibilisation accrue des utilisateurs en matière de cybersécurité

Une année rythmée d'événements

La Chancellerie apporte régulièrement son expertise ainsi que son soutien logistique et organisationnel à la cellule stratégique du Premier ministre lors **d'événements**. Voici les principales collaborations pour l'année 2022 :



13 mars commémoration des 10 ans de l'accident de car de Sierre

Au cours de cette journée, les familles ont eu l'occasion de se rendre sur les lieux de l'accident et d'assister à une cérémonie autour du monument du souvenir. Des discours officiels ont été prononcés et plusieurs victimes ont pris la parole. Le Président de la Confédération suisse, le Premier ministre ainsi qu'un représentant du gouvernement néerlandais ont assisté à cette journée de commémoration.



22 mars cérémonie d'hommage aux victimes d'actes terroristes

À l'occasion du sixième anniversaire des attentats du 22 mars 2016, un moment de recueillement a été organisé afin de rendre hommage à toutes les victimes d'actes de terrorisme perpétrés en Belgique et à toutes les victimes belges d'actes terroristes commis à l'étranger.



24 mars sommet extraordinaire de l'OTAN

Une réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN eu lieu au siège de l'Organisation, dans le cadre de la crise en Ukraine. Bruxelles et la Belgique disposent d'une expérience et d'un savoir-faire reconnus dans l'organisation de sommets européens et internationaux. La préparation de ce sommet, dans des délais exceptionnellement très courts, a nécessité une grande mobilisation de la part des autorités fédérales et une implication de nombreux acteurs et partenaires.



19 avril **sommet Thalassa entre les gouvernements belge et néerlandais**

Le Premier ministre et les membres du gouvernement ont rencontré leurs homologues néerlandais. Après des réunions bilatérales et une conférence de presse, les ministres se sont réunis lors d'une séance plénière. Ce sommet s'est déroulé à l'*Oude Vismijn*, bâtiment qui abritait l'ancien marché aux poissons de la ville de Gand.



9 mai **Journée de l'Europe**

Le Premier ministre s'est rendu à Berlin pour prononcer un discours au « *Französischer Dom* » et a notamment été reçu à l'ambassade belge pour un dialogue avec des jeunes.



17 mai **Journée mondiale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie**

A cette occasion, le « 16 rue de la Loi » a porté fièrement les couleurs de l'arc-en-ciel. Parce qu'être soi-même n'est pas encore possible pour tout le monde.



24 mai **World Economic Forum à Davos, "Chips for Health – connecting excellence in health and nanotech"**

Lors de cet événement organisé dans le cadre du Forum économique mondial à Davos, le Premier ministre a invité Pat Gelsinger, CEO d'Intel, et Peter Piot, microbiologiste, pour un entretien informel consacré au lien entre les puces informatiques et le secteur des soins de santé. Si la Belgique occupe la tête du peloton en matière de soins de santé, elle est également à la pointe en ce qui concerne les semiconducteurs avancés. Cet entretien fut l'occasion d'aborder des thèmes tels que la préparation à une pandémie, les soins de santé individuels ainsi que la lutte contre la fracture numérique.



22 juin cérémonie de restitution de la dépouille de Patrice Emery Lumumba

Une cérémonie officielle a été organisée au Palais d'Egmont à Bruxelles afin de restituer la dépouille de l'ancien Premier ministre de la République démocratique du Congo, Patrice Emery Lumumba, à sa famille et aux autorités congolaises. Il s'agissait d'un moment significatif dans les relations entre les deux pays. La cérémonie s'est composée d'un hommage militaire, de discours des Premiers ministres belge et congolais et de la fille de Patrice Lumumba ainsi que d'un moment musical interprété par l'artiste belgo-congolaise Reinel Bakole. Cet événement historique a suscité un important intérêt médiatique, tant national qu'international.



18 octobre présentation de la stratégie fédérale en matière d'hydrogène

Le Premier ministre a présenté la révision de la stratégie en matière d'hydrogène à la Maison du Port à Anvers. C'est un outil important dans le contexte des ambitions européennes en matière de climat et d'énergie. Cette stratégie répond à l'évolution de la situation géopolitique qui a remodelé le paysage énergétique, rendant l'autonomie énergétique plus essentielle que jamais.



29 novembre rencontre bilatérale avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Le Premier ministre a accueilli à Val Duchesse les représentants de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Avec le ministre de la Mobilité, la ministre de l'Énergie et leurs homologues respectifs, ils se sont penchés sur l'intensification de la coopération autour de thèmes tels que l'industrie, l'approvisionnement en énergie, la mobilité et l'hydrogène.

Zoom sur la politique de siège

qu'est-ce que le CIPS ?

La politique de siège concerne les relations entre la Belgique et les institutions internationales de droit public. Elle fait partie intégrante de la politique étrangère de la Belgique et est donc coordonnée par le ou la ministre des Affaires étrangères, sous la responsabilité du Premier ministre (décision du Conseil des ministres d'octobre 2006).

La mise en œuvre de la politique de siège est confiée au Comité interministériel pour la politique de siège (CIPS). Le CIPS est hébergé à la Chancellerie et doté en personnel par le SPF Affaires étrangères.

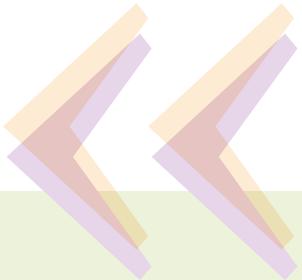
Dans le cadre de l'élaboration d'une planification et d'une gestion coordonnée des crédits et projets pour lesquels l'État fédéral agit comme « Host Nation » au profit des organisations internationales, le Conseil des ministres du 2 décembre 2016 a marqué son accord sur le transfert de crédits concernant des dépenses liées à la politique de siège vers de nouvelles allocations de base, dans la nouvelle division organique « politique de siège » créée à la Chancellerie.

Cette division organique concerne donc les dépenses du niveau fédéral liées à l'existence d'une organisation internationale ou de sa représentation sur le territoire belge.

Pour une gestion efficace de ces crédits, la Chancellerie peut s'appuyer sur l'expertise et les avis du CIPS.

Les activités suivantes sont suivies par le CIPS :

- les infrastructures du SHAPE à Casteau (y compris le Shape Village et l'école internationale du Shape)
- la construction et l'entretien des écoles européennes
- les pensions des anciens membres de l'OTAN présents sur le sol belge
- les négociations concernant les nouveaux accords de siège



La Chancellerie peut s'appuyer sur l'expertise et les avis du Comité interministériel pour la politique de siège.

Résidence Palace

Centre de presse international

Situé dans le quartier européen, le Résidence Palace héberge le Centre de presse international, service administratif à compétence autonome qui fait partie de la direction générale Communication externe de la Chancellerie. Il s'agit d'un forum permanent permettant aux autorités belges et aux institutions internationales d'informer la presse belge et étrangère à propos de leur politique et de leur fonctionnement et d'un lieu de rencontre pour les journalistes, responsables politiques, porte-parole, experts en communication et relations publiques.

Les bureaux

Le Centre de presse international offre aux médias étrangers la possibilité de disposer de bureaux au cœur du quartier européen. Au 31 décembre 2022, 3.990 m² d'espaces de bureaux étaient loués sur un total de 5.746 m², soit un taux d'occupation de 70 %.

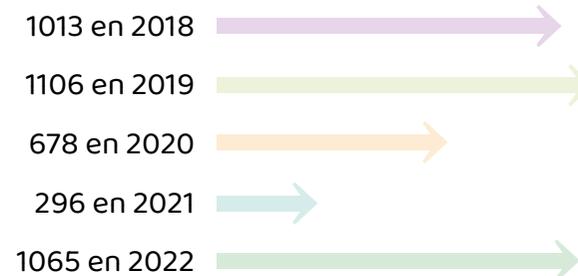


Les salles

Il offre aux autorités, institutions, organisations et entreprises nationales et internationales des facilités et un service complet pour l'organisation de leurs activités de presse, événements d'actualité et autres initiatives de communication, telles que des conférences et séminaires. **L'année 2022 a montré une reprise impressionnante des activités dans les salles au fur et à mesure de l'assouplissement des règles en vigueur destinées à limiter la propagation de la Covid-19.**

www.residencepalace.be

Occupation des salles,
nombre de demi-journées par année



Les réunions

Lors des diverses réunions organisées sous la présidence du Premier ministre, la Chancellerie apporte son expertise sur les plans administratif, logistique, juridique et de la communication.



Type	Nombre	E-procédure
Conseil des ministres	62	35
Comité de concertation	18	7
Comité A	5	/
Comité de secteur I	2	/
Comité stratégique du renseignement et de la sécurité	13	2
Conseil national de sécurité	9	5
Commission pour les marchés publics	10	/

Les traductions

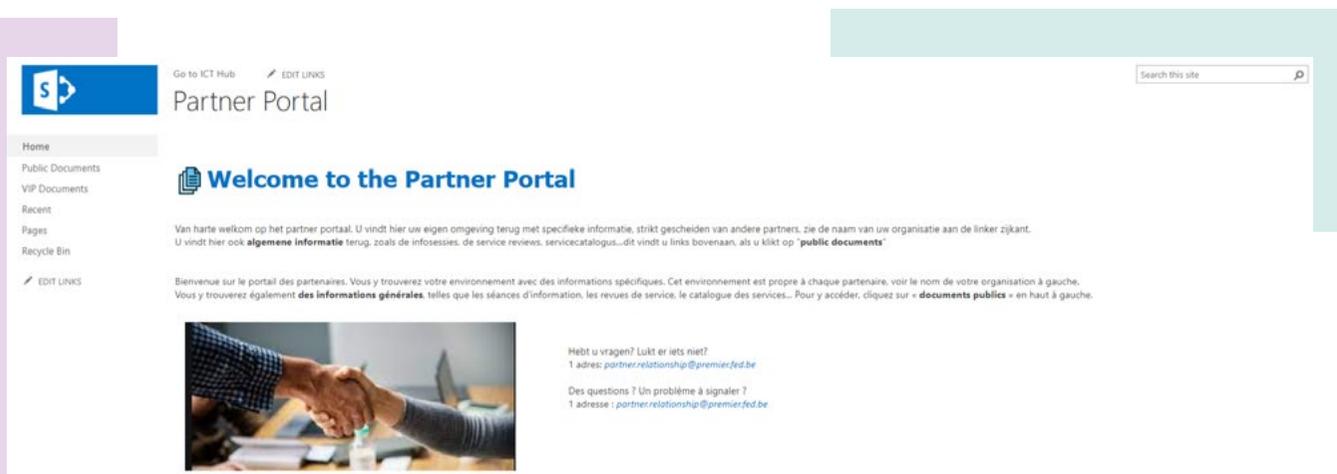
Le service Traduction se charge de la traduction de textes (juridiques, politiques, généraux...) et de l'interprétation simultanée de réunions. En 2022, le service a traduit plus de 2000 documents.

« Partner Portal »

une meilleure collaboration et plus de communication avec nos partenaires

En juin, la Chancellerie a lancé la plateforme « Partner Portal » pour faciliter la collaboration, la communication et les échanges de données spécifiques entre le service ICT et ses partenaires. C'est là qu'ils peuvent désormais se rendre pour toute la documentation, y compris les documents confidentiels : catalogue de services, présentations et enregistrements des service reviews, coordonnées des personnes de contact, factures et protocoles d'accord. Le « Partner Portal » comprend une partie publique, avec toute

la documentation utile en lecture seule, et une partie privée totalement protégée où les partenaires peuvent également charger des documents. Cet outil s'inscrit dans un contexte plus large d'amélioration de la communication du service ICT, avec d'autres initiatives présentes ou futures comme la refonte de la newsletter ou la standardisation des communications électroniques vers les utilisateurs ou les partenaires.



En route vers un ICT décarbonisé et moins énergivore

La Chancellerie a fait réaliser une évaluation sur la décarbonisation numérique. Cette évaluation a pris en compte un large éventail d'éléments comme le matériel, l'organisation, le centre de données, etc. Avec un niveau de maturité actuel de 1,4 la Chancellerie est bien au-delà de la première phase, « CO2 Aware », et poursuit son chemin vers la deuxième phase, « CO2 Administrator ».

Le service ICT de la Chancellerie est conscient depuis longtemps que l'informatique contribue à l'empreinte carbone et que des progrès sont nécessaires en matière d'économie d'énergie dans les centres de données et dans l'utilisation quotidienne des technologies.

La Chancellerie utilise dès lors des labels de durabilité pour les équipements matériels. Des techniques et matériaux économes en énergie ont également été utilisés lors de la construction du centre

de données actuel. Un exemple concret cette année, la Chancellerie a remplacé de nombreuses machines physiques par un nombre réduit de machines physiques plus puissantes, équipées de plusieurs pare-feux virtuels. Moins de pare-feux physiques, cela signifie moins de besoins en énergie et en refroidissement et moins d'espaces occupés dans le centre de données. La consommation moyenne a ainsi été ramenée à 1/3.



Sobriété énergétique à la Chancellerie

À la suite de la décision du Conseil des ministres du 23 septembre 2022, le gouvernement fédéral a décidé de baisser la température de tous ses bâtiments à 19 degrés et d'éteindre les lumières entre 19 heures et 6 heures du matin et ceci, dans le cadre du Plan fédéral de crise face à la flambée des prix de l'énergie. Cette mesure a été appliquée strictement au sein de la Chancellerie et de nombreuses dispositions ont été prises telles que ne plus chauffer les couloirs, placer des capteurs de mouvement dans les couloirs, remplacer progressivement les luminaires par des ampoules LED de dernière génération, désactiver les anciens serveurs... En outre, une série de recommandations à appliquer au quotidien ont été diffusées en interne.

Evaluation des collaborateurs

vers une culture du feedback permanent

Le nouvel arrêté royal du 14 janvier 2022 apporte d'importantes modifications à l'évaluation des fonctionnaires fédéraux. La principale se matérialise par l'instauration d'une culture du feedback permanent. Ce retour d'informations découle du dialogue régulier entre le chef de service et ses collaborateurs sous la forme d'entretiens informels.

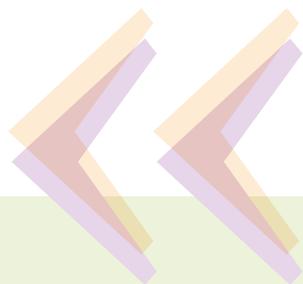
Le contexte de la fonction publique impose une communication continue ; il s'agit effectivement de réagir vite et bien aux nouveaux besoins et objectifs. En outre, au travers de ces échanges, le collaborateur prend conscience de l'impact de ses actions sur son fonctionnement quotidien et sur son développement.

Le lien avec la carrière pécuniaire disparaît de ce nouveau système d'évaluation.

Il arrive que le fonctionnement ou la réalisation des objectifs ne donnent cependant pas satisfaction. Dans ce cas, l'on choisit de mettre en place un parcours de remédiation. Le collaborateur bénéficie alors d'un accompagnement sur mesure destiné à consolider

ses compétences et à l'aider à atteindre les objectifs.

Le nouveau cycle d'évaluation offre des opportunités au supérieur hiérarchique et à ses collaborateurs afin qu'ils puissent réaliser ensemble les nombreux objectifs du service dans un climat de transparence et de confiance mutuelles !

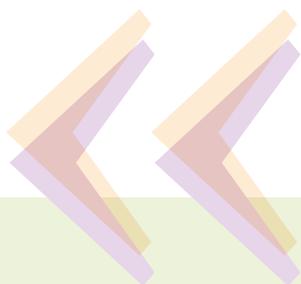


Il s'agit d'un dialogue régulier entre le chef de service et ses collaborateurs.

Le personnel du SPF Chancellerie du Premier Ministre

Répartition homme/femme par sexe et par niveau

Niveau	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Niveau A	31	22	53
Niveau B	14	9	23
Niveau C	15	5	20
Niveau D	21	7	28
			124



En moyenne, chaque collaborateur a suivi trois jours de formation en 2022.

Informations concernant les formations

Formations	Total
Nombre de formations (type)	85
Nombre de jours de formation	329
Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation	46

Nombre de jours de télétravail par niveau

Niveau	3 jours de télétravail	2 jours de télétravail	1 jour de télétravail
Niveau A	6	45	2
Niveau B	1	15	4
Niveau C		22	1
Niveau D		2	3

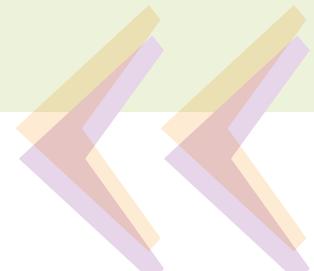
Information concernant l'âge des membres du personnel

Moyenne d'âge	19-29 ans	30-40 ans	41-51 ans	52-65 ans	Total
Nombre de personnes	23	23	40	38	124
Pourcentage	19%	19%	32%	30%	100%

La Chancellerie s'occupe également du traitement des demandes d'octroi de **distinctions honorifiques** et de **décorations civiques**. Cette année, **52 dossiers** ont été traités.

Le budget

Total des crédits totaux
liquidés en 2022 :
217.715.000 €



Répartition des crédits

● Organes stratégiques du Premier ministre	4.599.000 €
● Organes stratégiques des secrétaires d'Etats	1.649.000 €
● SPF Chancellerie du Premier Ministre	33.802.000 €
● Police	13.223.000 €
● Institutions culturelles fédérales	63.668.000 €
● Primes syndicales	17.596.000 €
● Politique de siège	37.747.000 €
● Total pour les services créés auprès de la Chancellerie	45.431.000 €

Répartition des crédits auprès des services créés auprès de la Chancellerie

● Agence pour la simplification administrative (ASA)	10.141.000 €
● Commission nationale permanente du Pacte culturel (CNPC)	371.000 €
● Comité d'audit de l'administration fédérale (CAAF)	276.000 €
● Institut fédéral pour le développement durable (IFDD)	2.661.000 €
● Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB)	26.303.000 €
● L'Audit fédéral interne (FIA)	5.679.000 €

Les subsides



La Chancellerie peut octroyer des subsides visant à soutenir la réalisation d'activités qui entrent dans le champ de ses missions de communication, dont la promotion de l'image de la Belgique et/ou de l'administration fédérale. Ces subsides sont accessibles aux associations et aux institutions. En 2022, les subsides suivants ont été octroyés :

Bénéficiaires	Activités	Montants maximum octroyés
Fondation Roi Baudouin	Belgodyssée	30.000 euros
ASBL Syndicat d'initiative Bruxelles Promotion	Feu d'artifice du 21 juillet	40.000 euros
ASBL Bal national	Bal national	30.000 euros
ASBL Concours musical Reine Elisabeth	Concert en prélude à la Fête nationale	20.000 euros
IRSNB	Exposition d'été au Palais royal « Préservons le futur »	30.000 euros

Découvrez le travail des services créés auprès de la Chancellerie et
des institutions culturelles fédérales

La Commission nationale du Pacte
culturel : www.pacteculturel.be



Le Comité d'audit de l'administration
fédérale : www.comitedaudit.belgium.be



Le Centre pour la cybersécurité Belgique :
www.ccb.belgium.be



L'Institut fédéral pour le développement
durable : www.developpementdurable.be



L'Audit fédéral interne :
www.audit.fed.be



L'Agence pour la simplification
administrative : www.simplification.be



Le Théâtre royal de la Monnaie :
www.lamonnaie.be

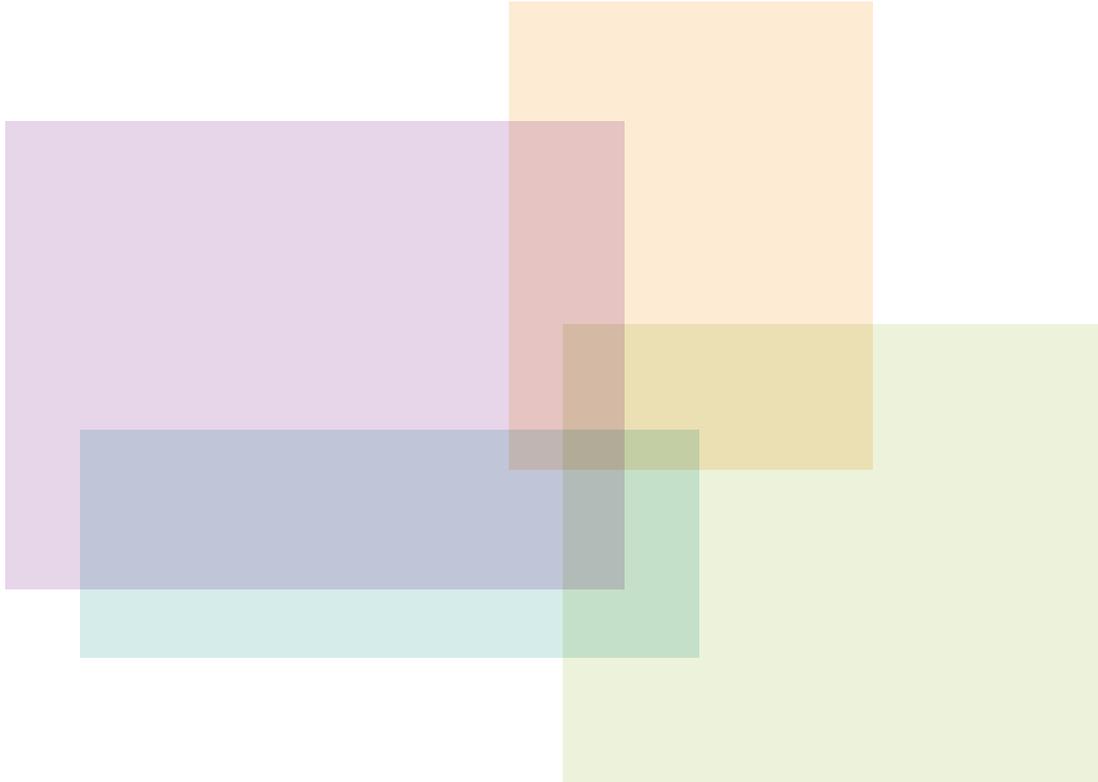


L'Orchestre national de Belgique :
www.nationalorchestra.be



Le Palais des Beaux-Arts :
www.bozar.be





SPF Chancellerie du Premier Ministre

Rue de la Loi 16 - 1000 Bruxelles

Suivez notre actualité sur notre site www.chancellerie.belgium.be
ou sur notre compte [LinkedIn](#)

Editrice responsable : Arlin Bagdat, Présidente du comité de direction a.i.

Crédit photos : Belgalimage (p. 19) - Carriere (couverture, p. 8, p. 9 Thalassa & p. 10) - Chancellerie du Premier Ministre (p. 3 & p. 9 IDAHOT) - Pool Eric Lalmand (p. 9 Davos) - Xavier Rombouts (p. 13) - Verhulst (p. 4)